VILLE DE GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 11 AVRIL 2023

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le Mardi Onze du mois d'Avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, à la salle du Conseil municipal en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS: M. Cédric CORNET - Mme Liliane MONTOUT - M. Guy BACLET - Mme Mégane BOURGUIGNON - M. Louis ANDRE - Mme Nanouchka LOUIS - M. Sébastien THOMAS - Mmes Rebecca BELLEVAL - Elodie CLARAC - M. Emmery BEAUPERTHUY - Mme France-Enna URBINO - M. Michel HOTIN - Mmes Marie-Renée ADÉLAÏDE - Sandra MOLIA - Mévice VÉRITÉ - M. Jimmy DAMO - Mme Nina PAULON - M. Stéphane URIE - Mme Marguerite MURAT - MM. David LUTIN - Julien DINO - Mme Maguy BORDELAIS.

ETAIENT ABSENTS: MM. Teddy BARBIN – Marcellin ZAMI – Josy LAQUITAINE (excusé; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mme Sylvia HENRY – M. Jules FRAIR – Mme Wennie MOLIA – M. Lucas ALBERI (excusé; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé; pouvoir donné à M. Julien DINO) – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN (excusée, pouvoir donné à Mme MURAT) – Ghylaine JEANNE.

Date d'envoi de la convocation : 5 avril 2023

Date d'affichage: 5 avril 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 22

Absents: 13 Procurations: 4 Appelés à voter: 26

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame France-Enna URBINO

CM-2023-2S-DEDD-28

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION DE DEUX AIRES ÉDUCATIVES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 :

Vu la délibération n° CM-2019-7S-DECV-100 du 12 décembre 2019, relative à la demande de subventions pour le projet de "Préservation et de valorisation des principales zones naturelles du Gosier - Territoire Engage, pour la Nature";

971-219711132-20230414-CM20232SDEDD28-DE Date de réception préfecture : 14/04/2023 Vu le projet de convention de partenariat avec le Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN);

Vu l'avis favorable rendu par la commission "Environnement, Aménagement, Urbanisme, Infrastructure et Prévention des risques" en date du 22 mars 2023 ;

Considérant que la Ville a été reconnue Territoire Engagé pour la Nature (TEN) en juin 2019 ;

Considérant les enjeux de préservation de l'intégrité écologique des sites et la nécessité de définir leurs modes de gestion et de valorisation ;

Considérant l'engagement de la Ville à mener des actions éducatives à destination notamment du jeune public scolarisé;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 25 voix pour ; 1 abstention

DÉCIDE

- Article 1 : D'approuver la poursuite du projet des aires éducatives pour deux années soit, de septembre 2023 à juillet 2025 au sein des écoles suivantes :
 - Ecole Suzanne ROLLON de Poucet;
 - Ecole Georges MARCEL de Mangot.
- Article 2 : D'autoriser le maire à rechercher des subventions et à solliciter des partenaires financiers.
- Article 4 : D'autoriser le maire à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

1 4 AVR. 2023

Et publication ou notification

1 7 AVR. 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 11 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

e Maire

La secrétaire de séance

Cédric CORNET -

- France-Enna URBINO -

Accusé de réception en préfecture 971-219711132-20230414-CM20232SDEDD28-DE Date de réception préfecture : 14/04/2023